



L'Ordre National des Infirmiers dénonce l'incohérence de l'avis de la Haute autorité de Santé concernant le rôle de la profession infirmière sur la vaccination et appelle les pouvoirs publics à prendre de nouvelles mesures fortes pour accélérer la vaccination

A la suite de la publication du décret relatif à la vaccination anti-covid, l'Ordre National des infirmiers réitère son appel aux pouvoirs publics : si l'on souhaite réellement protéger tous les Français, y compris les personnes isolées, il faut renforcer le rôle des infirmiers en leur permettant de prescrire le vaccin et en prévoyant une dotation spécifique de vaccins pour les infirmiers.

Paris, le 08 mars 2021

Le Gouvernement a publié un décret vendredi 5 mars, traduisant dans la loi les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) au sujet de la vaccination anti-covid. Comme nous en avons alerté dans notre [communiqué du mercredi 3 mars](#), ces dispositions nous paraissent largement insuffisantes et risquent d'exclure une part conséquente de la population française de la campagne de vaccination.

Une double incohérence dans l'avis de la HAS

1/ L'avis de la HAS présente une première incohérence. Il mentionne une volonté, que nous soutenons, de vacciner le plus grand nombre aussi vite que possible. Il salue le rôle des infirmiers et leur engagement mais à aucun moment ne leur donne les moyens de participer à l'accélération de la vaccination.

2/ Par ailleurs, il précise qu' « *il est indispensable de mettre en place ou d'amplifier des dispositifs permettant d'aller vers les personnes isolées à domicile* ». Or, les recommandations qui découlent de cet avis ne permettront pas d'atteindre cet objectif. Sont simplement évoqués des dispositifs d'unités mobiles, sans autre précision et sans qu'aucun objectif détaillé, notamment en termes de dotation en vaccins, ne soit mentionné à ce sujet. Les infirmiers et notamment ceux qui exercent à domicile peuvent pourtant constituer un vecteur d'accélération de la vaccination auprès des plus fragiles.

Des nouvelles mesures sont indispensables

Dans ce contexte et alors que la situation sanitaire reste critique, voire très critique dans certaines régions, et que des millions de doses de vaccins supplémentaires seront bientôt livrées en France, il est urgent de prendre de nouvelles mesures complémentaires permettant réellement d'accélérer. A ce titre, il est urgent de pouvoir plus et mieux s'appuyer sur les infirmiers, notamment ceux exerçant en ville (130 000 en France).

Forts de leur expertise unique en termes de vaccination et de leur présence dans tous les territoires, l'Ordre National des Infirmiers appelle à donner aux infirmiers – comme aux pharmaciens, en plus des médecins – le rôle de prescription du vaccin contre la covid19. Les infirmiers disposent des compétences leur permettant d'identifier et de prioriser les patients pouvant avoir recours au vaccin. Ce rôle de prescription permettrait d'accélérer considérablement la couverture vaccinale, notamment parmi les personnes isolées, au domicile desquelles les infirmiers libéraux sont les seuls à se déplacer.

Par ailleurs, et toujours pour favoriser l'accès au vaccin aux personnes isolées et fragiles, l'Ordre National des Infirmiers demande qu'à l'image des dotations prévues pour les médecins et les pharmaciens, des dotations hebdomadaires soient prévues pour les infirmiers qui exercent à domicile. Sans cela, les personnes isolées resteront les exclues de la campagne de vaccination, ce que nous ne pouvons collectivement pas tolérer.

Comme le souligne Patrick Chamboredon : « *Nous ne pouvons plus nous contenter de demi-mesures. C'est pourquoi nous en appelons à une décision immédiate des pouvoirs publics pour donner la possibilité aux infirmiers de prescrire le vaccin à leurs patients et pour faciliter la vaccination à domicile par les infirmiers libéraux, notamment en leur attribuant des dotations de vaccins.* »

--

CONTACT PRESSE

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84

adrien.decasabianca@gmail.com